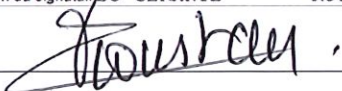


		N° 2065-SD 2025	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Timbre à date du service</i>			
Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30062025
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ALPHA AMBULANCES SAS 448 AVENUE DE LA BUGUE 83110 SANARY			
SIRET	3 9 2 1 4 1 2 3 0 0 0 0 4 6	Mét : alphaamb83@aol.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
AMBULANCIER		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
		88 147	
Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
42 500			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		☐	
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐	
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		☐	
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐	
Autres dispositifs		☐	
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		☐	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
☐		☐	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI ☒ NON ☐			
Si oui, indication du logiciel utilisé			
SAGE			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ORDITEC SAS 325 AVE DE BUCARIN 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES Tél: 0494348080			
OGA/OMGA		Tél:	
Viseur conventionné			
(Cocher la case correspondante)			
Identité du déclarant			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 29092025	
		Lieu : SANARY	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : O GERANTE ROUSTAN	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestateur :			

Liasse 25 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		ALPHA AMBULANCES SAS										1 2					
Adresse de l'entreprise		448 AVENUE DE LA BUGUE 83110 SANARY										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		3 9 2 1 4 1 2 3 0 0 0 0 4 6										Néant ☐ *					
												Exercice N clos le,		3 0 0 6 2 0 2 5			
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA														
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC				
	Frais de développement *	CX											CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 529										AG		5 529		
	Fonds commercial (I)	AH	341 911										AI		341 911		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM				
	Terrains	AN											AO				
	Constructions	AP	28 992										AQ		14 785		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 637										AS		9 954		
	Autres immobilisations corporelles	AT	447 631										AU		195 896		
Immobilisations en cours	AV											AW					
Avances et acomptes	AX											AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT				
	Autres participations	CU											CV				
	Créances rattachées à des participations	BB											BC				
	Autres titres immobilisés	BD	16 196										BE		16 196		
	Prêts	BF											BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	1 276										BI		1 276		
TOTAL (II)			BJ	853 172										BK		226 164	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM				
	En cours de production de biens	BN											BO				
	En cours de production de services	BP											BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR											BS				
	Marchandises	BT											BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	35 273										BY		35 273		
	Autres créances (3)	BZ	423										CA		423		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD											CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	319 595										CG		319 595		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	209										CI		209		
	TOTAL (III)	CJ	355 500										CK		355 500		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW														
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM														
	Écarts de conversion actif *	(VI)	CN														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 208 673										IA		226 164		
Renvois : (I) Dont droit au bail :			30 490	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP			(3) Part à plus d'un an :		CR						
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :			Stocks :				Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ALPHA AMBULANCES SAS		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	387 244	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 998	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	497 627
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	184 799	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	104 823	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 613	
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 648	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régular.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	484 882	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	982 509	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	484 882		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ALPHA AMBULANCES

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 Euros**

Siège social : 448 Avenue de La Buge - 83110 SANARY

R.C.S. TOULON B 392 141 230

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt et cinq,
Le 30 Septembre, à 9 Heures

Les associés de la SAS ALPHA AMBULANCES, société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 Euros, divisé en 500 actions de 15,24 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, au siège de la société, sur convocation de la gérance.

- SAS JULLIAN, propriétaire de 500 Actions

Soit un total de 500 Actions

Le Président, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur ROUSTAN Pierre préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Président adopte ce procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2025 et quitus dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 – 10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport général.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30/06/2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30/06/2025, quitus de leur gestion au dirigeant. Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 101 998,26 Euros de l'exercice de la manière suivante :

- **DISTRIBUTION DIVIDENDES101 998,26 Euros**

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

DIVIDENDES distribués au cours des 3 dernières années	
2021/2022	142 857,00 Euros
2022/2023	142 857,00 Euros
2023/2024	106 323,42 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 – 10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions té conclue antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur ROUSTAN Pierre a perçu une rémunération pour l'année 2024/2025 en sa qualité de Président soit une somme nette de 39 140,28 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chaque contractant n'ayant pas pris part au vote le concernant.

RP

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants suivants :

Loyers versés pour les locaux situés :

- à OLLIOULES (VAR) soit une somme annuelle T.T.C. de 6 000,00 Euros pour l'exercice 2023/2025.

Loyers versés à la SCI JADE pour les locaux situés :

- à TOULON (VAR) soit une somme annuelle T.T.C. de 17 087,76 Euros pour l'exercice 2023/2025.
- à SANARY (VAR) Avenue de la Buge (RDC) et (1^{ER} Etage) soit la somme annuelle T.T.C. de 27 805,20 Euros pour l'exercice 2024/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la non-rémunération des comptes courants pour l'exercice 2024/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

